

Accompagnement

Quelle organisation ?

Après une rencontre à domicile pour évaluer la pertinence de l'accompagnement, l'équipe identifie les objectifs thérapeutiques qui seront mis en place ou réoriente vers une structure adaptée aux besoins évalués.

Les séances se déroulent à domicile, à raison d'une heure par semaine, dans une durée maximale de 15 séances.

La durée de l'accompagnement est réévaluée chaque semaine par l'équipe.

Des échanges avec le médecin et les partenaires du territoire permettent d'assurer un relais à la suite de l'intervention.

Les séances sont financées par l'Agence Régionale de Santé.

Depuis 1980, l'Association Soins Santé œuvre pour le maintien à domicile de ses usagers. Le Service de soins infirmiers et le Centre de santé infirmier ont été rejoints par l'Equipe Mémoire en 2013.

Bénéfices pour l'utilisateur

- Maintenir la vie à domicile dans de bonnes conditions.
- Maintenir le lien social avec ses proches et ses pairs.

Bénéfices pour les aidants

- Etre soutenus et écoutés
- Etre conseillés pour adapter l'environnement de la personne et son domicile
- Etre sensibilisés au comportement à privilégier face aux troubles de l'aidé

Equipe Spécialisée de la Mémoire du Nord-Cotentin



Qu'est-ce que l'ESA ?

Pour qui ?

Pour les personnes atteintes de troubles cognitifs légers ou modérés (mémoire, attention, organisation...), ayant une répercussion sur la vie quotidienne et familiale. Cet accompagnement s'adresse à la personne, ainsi qu'à son entourage proche.

Par qui ?

Par une équipe professionnelle pluridisciplinaire, qui est composée d'un.e coordinateur.trice, de 2 ergothérapeutes et 4 assistant.e.s de soins en gérontologie.



Objectifs

Pour quoi ?

Le rôle de l'équipe est de favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles. Ses missions sont d'accompagner la personne et son entourage dans :

- La réintroduction ou l'initiation d'activités significatives et sociales.
- L'apprentissage d'outils favorisant l'autonomie et la sécurité au quotidien.
- L'accompagnement des aidants : soutenir, conseiller et informer.
- La mise en place de relais adaptés aux besoins de l'usager et de son entourage.

Admission

Comment en bénéficier ?

La demande peut être faite par la personne, son entourage, le médecin (traitant ou spécialiste), les intervenants médico-sociaux... Elle doit être accompagnée d'une prescription médicale. Après réception de la demande, la personne est inscrite sur liste d'attente.

Pour faire une demande d'accompagnement:

☎ 02 33 53 69 57

📠 02 33 53 76 01

✉ esa.nordcotentin@soinssante.fr